

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_088**

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise CECCON BTP en date du 27 Avril 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de reprise de bordures et mises à niveau de tampons suite à réserves réception de travaux RCU, Avenue du Crozet, Rue du Marcelly, Chemin des Fosses et Avenue du Stade

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux ponctuels, la circulation Avenue du Crozet, Rue du Marcelly, Chemin des Fosses et Avenue du Stade pourra être perturbée et la vitesse réduite à 30 km/h du **Mercredi 3 Mai 2023 au Samedi 17 Juin 2023**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 27/04/2023

Le Maire,
Sandro PÉPIN

